. . . . . .

Tout d'abord, votre charité s'égare dans son étonnement au sujet de « *mon* » conseil municipal : ceux qui l'ont formé, ce sont les électeurs de la commune et ceux qui l'empêcheront de plier, ce sera vous et la *variété* de républicanisme que vous représentez.

. . . . . .

Je ne m'arrêterai pas à discuter avec vous la doctrine de l'origine de votre traitement, je vous ai nettement dit ce que j'en pense.

Vous prétendez, vous, que c'est une indemnité qui vous est due. Nous ne saurions nous entendre sur ce point.

Mais que viennent faire ici les *deux traitements, doubles* des vôtres, *des deux* pasteurs protestants ? Je n'ai nullement à prendre la défense des traitements de ces messieurs, cependant je vous ferai observer qu'ils sont deux pour un grand nombre de communes, tandis que vous, vous êtes *un*, ou à peu près, pour chaque commune.

. . . . . .

Quant à mon propre traitement sur le budget municipal, il est incontestablement supérieur au vôtre, mais la *seule solution juste* que vous proposez, consiste à proportionner les traitements aux services rendus.

. . . . . .

Pour revenir au point de départ de notre discussion et répondre à votre question : Par qui ? et par quels moyens ? ce père a-t-il été contraint d'envoyer sa fille à l'école des religieuses, je vous soumettrai simplement la déclaration suivante, dont je tiens l'original à votre disposition :

« Je soussigné Meffre, Auguste, maré-« chal-ferrant à la Motte-Chalancon,

« Certifie être allé déclarer à Monsieur « le Maire avant la rentrée des classes « que mon enfant irait à l'école laïque ;

« Déclare que j'ai bien été contraint par « les influences cléricales de l'envoyer à « l'école des religieuses ;

« Déclare en outre donner toute mon « approbation à la réponse que Monsieur « le maire a adressée à Monsieur le curé ».

C'est complet, n'est-ce pas ?

Si je n'oublie pas que nous n'avons eu qu'une fois en six ans, l'honneur d'un débat public, vous oubliez, vous, que ce n'est pas moi qui ai pris l'offensive. Je ne faisais que répondre à une dépêche envoyée par vous, et absolument inexacte, disant qu'une manifestation anti-religieuse était préparée sur le corps d'un défunt. Je ne prononcerai pas le mot de mensonge.

. . . . . .

C'est tout au plus un défaut de mémoire, mais qu'importe une si mince lacune, pourvu que tout le reste marche bien ?

Quant à votre conseil, si respectueusement présenté, de ne parler que de ce que je connais bien, il est au moins inutile, Monsieur le Curé ; j'en pousse le principe jusqu'à l'exagération, non seulement je ne parle pas de ce que j'ignore, mais je ne dis même pas tout ce que je sais.

Votre plaisanterie sur le lapin est si spirituelle que je n'insiste pas ! Vous voudriez nous le poser trop gros.

Vous prétendez que je n'ai pas répondu un mot, ni donné une seule raison d'ordre public et d'intérêt général. Tel n'est pas mon avis, et la répartition des primes, telle qu'elle a été faite, est la seule qui puisse répondre au programme que nous avons soumis aux électeurs. Nous sommes un conseil municipal républicain et par définition même opposé à toutes les institutions où on enseigne le mépris de l'Idée Républicaine.

Vous vous défendez de vous occuper d'élections, mais vous proposez un plébiscite, qui, si je ne me trompe, est défendu par nos lois actuelles, mais qui nous ramène sur ce terrain, j'en accepte le principe : c'est aux prochaines élections que la question sera jugée.

Continuez, Monsieur le curé, laissez un libre cours à la fécondité de votre plume. Nous sommes là pour neutraliser le venin qui se cache parmi toutes vos fleurs de courtoisie ; mais la mèche est éventée, la mine fera long feu.

Veuillez agréer, Monsieur le curé, l'assurance de ma parfaite considération.

D' EVESQUE,

Maire de La Motte-Chalancon.

CLÉON D'ANDRAN. — Le cadavre de M. C. Mathieu, 60 ans, cultivateur à Marsanne, a été trouvé le long de la route, au quartier de Genas. Le malheureux avait versé de sa voiture qui gisait avec la bête dans le fossé et une roue lui avait écrasé la tête.

CLIOUSCLAT. — Les voleurs sont venus cette nuit dans notre église de Cliousclat. Ils ont volé un calice avec patène, quatre candélabres dorés et d'autres objets.

C'est bien triste pour un cœur chrétien de pénétrer dans une église dévastée, et plus encore pour le cœur d'un prêtre rentrant pour la première fois dans sa nouvelle église. L. M.

LIVRON. — Jeudi soir, ont eu lieu les obsèques de M. Sibourg, conseiller d'arrondissement, mort bien jeune encore.

MONTÉLIMAR. — M. Aubert, facteur à Barbentane (Bouches-du-Rhône), est nommé sous-chef de gare à Montélimar.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. — Des personnes s'intéressant aux choses de l'agriculture se sont réunies ces derniers temps à Montélimar, dans le but d'étudier l'opportunité d'une société d'agriculture dont l'action s'exercerait sur l'ensemble de l'arrondissement.

GRIGNAN. — M. Chandelier, Edouard, boucher à Grignan, s'étant signalé dans plusieurs circonstances, notamment en sauvant une personne sur le point de périr dans un incendie, a été récompensé de son dévouement par une mention honorable.

ROUSSAS. — FÊTE DU 19 MARS AU SANCTUAIRE DE ST-JOSEPH :

1° Messes basses dans la matinée.

2° *7 heures.* — Exposition du Saint-Sacrement.

3° *10 heures 1/2.* — Messe solennelle, diacre, sous-diacre, chantés par M. l'abbé Fillet, chanoine, curé-archiprêtre de Grignan. — Offertoire en musique.

4° *2 heures 1/2.* — Vêpres solennelles, présidées par M. l'abbé C. Perrot, chanoine, curé-archiprêtre de Pierrelatte. — Discours par M. l'abbé P. Guibaud, curé-archiprêtre de Dieulefit. — Salut en musique. — Illuminations. — Bénédiction. — Prières.

Les chants seront accompagnés par M. l'abbé H. Blanc, aumônier des Frères Maristes de St Paul-trois-Châteaux, et par M. Micha, organiste de la paroisse de Montélimar.

NYONS. — 7 MARS 1900. — L'espoir du bien que ferait notre mission n'a pas été trompé. Non seulement les Pères Germain et Honorat ont provoqué l'assistance aux cérémonies, mais souvent l'enthousiasme. Ce qui est à remarquer, c'est l'assistance nombreuse aux exercices du matin, qui s'est maintenue pendant trois semaines.

Le soir, nous avons eu des cérémonies bien touchantes, de splendides illuminations et notre église a été souvent trop petite.

Les hommes, à leur tour, n'ont point failli à leurs courageuses traditions. Pendant trois jours, seuls, ils remplissaient la nef et chantaient avec un entrain vraiment méridional, surtout vraiment chrétien.

Pleins de zèle pour venir aux prédications, ils l'ont été le dimanche 4 mars, à la communion générale. Là se trouvaient les vétérans qui ne manquent jamais et auxquels se sont joints un grand nombre de retardataires.

Aux vêpres de deux heures, pour les femmes, l'église était comble ; à celles de cinq heures, les hommes remplissaient la nef et, par leur nombre et leur entrain, ont été admirables.

Le lundi, 56 nouveaux membres étaient reçus dans le Tiers-Ordre. — Honneur et reconnaissance à nos chers missionnaires, auxquels nous avons dit au revoir et non adieu.

Félicitations à la généreuse population de Nyons toujours digne de Notre Dame de Bon-Secours.

PERCEPTION. — M. Reynaud, receveur particulier des finances à Nyons, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Belley.

M. Masmontet, percepteur des contributions directes à Bazas, est nommé receveur particulier à Nyons.

GELÉE. — On écrit de Nyons que le froid a fait beaucoup de mal. Les plaintes à ce sujet sont bien générales.

MENGLON. — La création d'un établissement de facteur receveur est autorisée à Menglon.

LE BUIS. — Vol chez M. Bérard, pâtissier ; heureusement l'argent était en lieu sûr.

LE CHEMIN DE FER. — Ainsi que le faisait prévoir une récente lettre du ministre des travaux publics à M. le comte d'Aulan, les travaux de la ligne ferrée reçoivent une nouvelle impulsion. Trois nouveaux employés du P.-L.-M viennent d'arriver afin d'activer les travaux du plan parcellaire de la ligne.

SÉDERON. — FUNÉRAILLES. — M. E. Reynaud-Lacroze, ancien notaire, vice-président du conseil d'administration du Mont-de-Piété et de la Caisse d'épargne d'Avignon, a succombé dans la 68e année de son âge, à la paralysie dont il était atteint depuis plusieurs années. Fixé à Avignon depuis l'époque où il s'était démis de sa charge, il s'était acquis une juste considération par la sincérité de ses convictions religieuses et l'obligeance parfaite avec laquelle il aimait à rendre service à tous. Il consacrait ses loisirs aux bonnes œuvres : les conférences de Saint-Vincent de Paul, la fabrique de la Métropole, la Propagation de la Foi, et tout particulièrement l'administration du Mont-de-Piété et de la Caisse d'épargne perdent en lui un collaborateur précieux par son zèle, son exactitude et son dévouement.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de St-Symphorien, au milieu d'une nombreuse assistance. Le corps a été ensuite dirigé sur Séderon, où a eu lieu l'inhumation.

Bibliographie

A l'Ecole de Jésus (F. de Lamennais), nouvelle édition, par le R. P. Libercier, 1 vol. in-24 allongé (XII-264 pages), suivi de la messe, des vêpres et d'un choix de prières. Prix : 1 franc ; *franco* par la poste : 1 fr. 25. (Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris). Valence, Verselin et Gauthier, libraires.

Sous ce titre, nous publions une nouvelle édition du « Guide du premier âge », de Lamennais, qui, tout d'abord, obtint tant de succès, et, plus tard, n'a pas cessé d'être lu avec fruit, malgré la défaveur jetée sur ses œuvres par la fin lamentable de ce génie dévoyé. « C'est un délicieux petit livre, dit le R. P. Libercier dans la préface, sous forme de dialogue entre le Maître et le disciple, reflétant la bonté, l'amour, la tendresse sans mesure de N.-S. Jésus Christ, et, chez l'enfant, une candeur, une humilité, un désir sincère de la perfection, qui ne peuvent manquer de recevoir leur récompense. Il convient à tous les âges, surtout à la jeunesse pour laquelle il a été écrit ».

Sauf le titre modifié, et les trop nombreuses références au bas des pages supprimées, la nouvelle édition est de tout point conforme aux anciennes. Puisse-t-elle continuer le bien déjà fait et devenir un nouveau moyen de défense aux vertus du jeune âge menacé par tant de côtés à la fois.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS DE PARIS, que nous publions aux annonces.

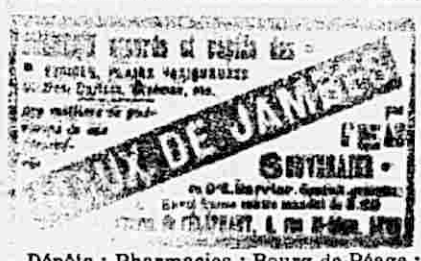

Dépôts : Pharmacies : Bourg-de-Péage : *JULLIEN*. — Romans : *HENRY*. — Valence : *ANDRÉ*.

L'Huilerie Etienne DAMIAN

d'Aix-en-Provence

Demande des agents partout
Fortes remises

On expédie à titre d'essai 1 Estagnon postal **5** kil. **d'Huile d'Olive d'AIX**, contre mand.-p. de 10 fr. ou à échéance.

COMMENT MAIGRIR ?

Chaque jour, de nombreux lecteurs, envahis par un excès d'embonpoint, nous demandent quels sont les moyens à employer pour combattre, sans danger, cette infirmité qui empoisonne d'abord, puis qui menace ensuite si gravement leur vie par ses inévitables conséquences : albuminerie, diabète, embolie du cœur, apoplexie, etc. Voici notre réponse :

Avant toutes choses, nous leur dirons : Abstenez-vous des régimes alimentaires spéciaux qui, inutilement, anémient l'organisme et perdent l'estomac. Mais surtout, gardez-vous comme de la peste de tous agents physiologico-chimiques, de tous remèdes internes bien plus dangereux encore. Ils ne donnent des résultats toujours éphémères, d'ailleurs, qu'en ruinant à tout jamais la santé. On maigrit quelquefois au début, mais on se tue toujours.

A ce jour, il n'y a qu'un moyen efficace et rationnellement scientifique pour maigrir rapidement, sans absorber de médicaments dangereux, c'est le traitement externe par « l'Eau déperditrice » du naturaliste Stowe. C'est le seul, d'ailleurs, qui ait reçu l'approbation de la *Société de Médecine de France.*

Cette découverte, qui a révolutionné la thérapeutique de l'obésité, est basée sur la loi physique de l'Osmose, et a pour élément principal une algue de l'Océan Pacifique d'Helminthocorton.

L' « Eau déperditrice Stowe » s'emploie soit en lotions, soit en évaporation dans le lit, au moyen d'un petit appareil nommé Evaporateur. Aucune drogue à absorber, ni de régime spécial à suivre. La simplicité du traitement n'a d'égale que son efficacité.

Pour recevoir l'exposé scientifique de la méthode Stowe, ainsi que son mode d'emploi, il suffit d'aller voir le savant spécialiste à son laboratoire de Paris, 9, rue Montesquieu, ou de lui écrire. Il l'envoie gratuitement.

Docteur A. de THOMASSAY.

MONASTÈRE DE LA TRAPPE DE N.-D.

D'AIGUEBELLE

Des fabricants peu délicats présentent journellement sous des étiquettes monastiques, des liqueurs, chocolats etc., qui ne sont point fabriqués *par des Religieux.*

Pour les **chocolats,** à titre de garantie d'origine, le *Père Procureur d'Aiguebelle* engage les personnes soucieuses de leur santé et de celle de leurs enfants à exiger sa signature sur l'enveloppe de toute tablette et le mot *Aiguebelle* gravé dans le chocolat même.

N.-B. — Un jour par semaine les visiteurs du Monastère d'Aiguebelle sont admis à suivre, sous la direction d'un religieux, les différentes phases de la fabrication du chocolat d'Aiguebelle.

Le Gérant : A. VERCELIN.

Valence. — Imprimerie Valentinoise

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu Me Avignon, notaire à Etoile, le huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, Monsieur Platel, Joseph, maçon et propriétaire à Etoile, a cédé en échange à la commune d'Etoile une parcelle en terre labourable et gravier de vingt-cinq ares soixante-quatre centiares, à prendre au nord de plus grand contenu dénommé Beauchassant, sis à Etoile, quartier des Josserands, confinant : au levant, Jamonet ; au nord, Verd ; au couchant, Eynard ; au midi, partie restante ; sur laquelle la dite commune a un droit de passage de quatre mètres cinquante, moyennant une soulte de onze cents francs.

Les formalités légales pour la purge des hypothèques ont été remplies. La présente insertion est faite afin de mettre en demeure les personnes inconnues qui auraient des droits d'hypothèque légale à faire valoir sur l'immeuble ci-dessus, de les faire inscrire dans deux mois de ce jour sous peine de forclusion.

Monsieur Platel a recueilli la parcelle ci-dessus comme unique héritier de son père Jean-Henri Platel, propriétaire à Etoile, décédé il y a quatre ans ; Platel père l'avait acquise de Henri-Frédéric-Fraud, serrurier à Tain, et de Alphonse-Sidoine Fraud, militaire à Teniet el haad (Algérie), par acte Avignon, notaire à Etoile, du dix-sept novembre mil huit cent soixante dix-huit ; enfin lesdits Fraud étaient seuls héritiers de leurs aïeux, Marguerite-Eynard et Félix Charrière et de leur oncle, Auguste Charrière, décédé à Etoile en mil huit cent soixante-quatre.

Chères Mamans, ne pleurez pas

sur vos filles pâles et anémiées, mais faites leur boire de la Bière d'Evian, fabriquée exclusivement avec l'eau de la **Source Première** de la **Villa Cachat**, les *Malts de Hongrie* et les *houblons de Saaz ;* elle est si bonne et si digestive, que lorsqu'on l'a goûtée on ne peut en boire d'autre.

Envoi au dehors par caisses de 12, 24, 48 bouteilles à 10, 19 et 36 fr. Verre et emballage compris.

Adresser les demandes au siège social, 37, rue Servient, LYON.